



No de résolution
ou annotation



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais
**VILLE DE
CHAPAIS**

PROVINCE DE QUÉBEC

COMTÉ D'UNGAVA

VILLE DE CHAPAIS

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Chapais, tenue le 21 janvier 2020 à 19 h, à la salle des délibérations du Conseil et à laquelle étaient présents et formant quorum;

Monsieur le maire : Steve Gamache

Mesdames les conseillères : Roxanne Tremblay
Lucie Tremblay
Denise Larouche

Messieurs les conseillers : Daniel Forgues
Jacques Fortin

Était également présente à la séance :

Madame la directrice générale et greffière : Mariève Bernier

Étaient absents à la séance :

Monsieur le conseiller : Guy Lafrenière
**Madame la directrice générale adjointe
et greffière suppléante :** Mélanie Gagné

**1.
MOMENT DE RÉFLEXION**

**2.
PRÉSENCES – CONSTATATION DU QUORUM**

Madame Mariève Bernier, directrice générale et greffière, constate le quorum de la séance.

20-01-001

**3.
OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le quorum ayant été constaté par la directrice générale et greffière, le maire déclare la séance ouverte. Il est 19 h.

20-01-002

**4.
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est **PROPOSÉ** par madame Lucie Tremblay
APPUYÉ par madame Roxanne Tremblay
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-01-003

**5.
DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DES PROCÈS-
VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE ET DES SÉANCES
EXTRAORDINAIRES DU 17 DÉCEMBRE 2019**

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du Conseil municipal a reçu, avant la tenue de la présente séance, une copie desdits procès-verbaux de la séance ordinaire et des séances extraordinaires du 17 décembre 2019;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance desdits procès-verbaux;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal se déclarent satisfaits du contenu des documents déposés;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Daniel Forgues
APPUYÉ par monsieur Jacques Fortin
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la dispense de lecture et d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire et des séances extraordinaires du 17 décembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. **REPRÉSENTATIONS POLITIQUES DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS**

Les membres du Conseil énumèrent leurs représentations politiques depuis la dernière séance régulière.

7. **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC SUR L'ORDRE DU JOUR ET SUR LES REPRÉSENTATIONS POLITIQUES DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS**

8. **CONSEIL MUNICIPAL**

8.1 **DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS MUNICIPAUX**

La directrice générale et greffière, madame Mariève Bernier, mentionne que tous les membres du conseil présents à cette séance ont déposé leur déclaration des intérêts pécuniaires prévue à l'article 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

8.2 **DÉPÔT DU REGISTRE DES DÉCLARATIONS DE RÉCEPTION DE MARQUE D'HOSPITALITÉ OU D'AVANTAGES REÇUS POUR L'ANNÉE 2019**

Conformément à l'article 5.3.5 du règlement 18-486 portant le titre *Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Chapais* qui stipule que tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage reçus par un membre du Conseil municipal et qui n'est pas de nature purement privée ou visée par l'article 5.3.4 doit, lorsque sa valeur excède 200 \$, faire l'objet, dans les trente jours de sa réception, d'une déclaration écrite par ce membre auprès du greffier.

La greffière, madame Mariève Bernier, dépose le registre des déclarations pour l'année 2019 des membres du Conseil municipal.

8.3 **RÉSOLUTION – NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT**

CONSIDÉRANT QUE l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit la désignation d'un membre du Conseil municipal comme maire suppléant;

CONSIDÉRANT QUE le maire suppléant possède et exerce les pouvoirs du maire lorsque ce dernier est absent ou est empêché de remplir les devoirs de sa charge;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jacques Fortin
APPUYÉ par madame Lucie Tremblay
ET RÉSOLU

20-01-004



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

QUE madame Roxanne Tremblay soit et est nommée mairesse suppléante de la Ville de Chapais pour les mois de février, mars et avril 2020;

QUE madame Roxanne Tremblay soit autorisée, pour ladite période, à signer les effets bancaires en remplacement de monsieur Daniel Forgues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.

DIRECTION GÉNÉRALE ET ADMINISTRATION

9.1

RÉSOLUTION – AUTORISATION – LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES POUR SERVICES PROFESSIONNELS - ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE PHASE II – FERMETURE DE L'ANCIEN DÉPÔT DE NEIGE USÉE (DNU)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais doit fermer l'ancien dépôt de neige usée, lequel est jugé non conforme par le Ministère de l'Environnement, et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MELCC);

CONSIDÉRANT QUE la Firme EXP a réalisé une étude environnementale du site phase I et ce dans le but d'amorcer la fermeture définitive de l'ancien du dépôt de neige usée;

CONSIDÉRANT la nécessité d'obtenir une étude de caractérisation environnementale pour la phase II;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Daniel Forgues
APPUYÉ par madame Denise Larouche
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise madame Mariève Bernier, directrice générale, ou madame Mélanie Gagné, directrice générale adjointe, à lancer un appel d'offres sur invitation pour les services professionnels liés à une étude environnementale phase II pour la fermeture de l'ancien dépôt de neige usée (DNU).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLET AU MONTANT DE 118 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 28 JANVIER 2020

CONSIDÉRANT QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Ville de Chapais souhaite emprunter par billets pour un montant total de 118 000 \$ qui sera réalisé le 28 janvier 2020, réparti comme suit :

Règlement d'emprunt #	Pour un montant de \$
07-377	118 000 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jacques Fortin
APPUYÉ par monsieur Daniel Forgues
ET RÉSOLU

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} aliéna du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 28 janvier 2020;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 28 janvier et le 28 juillet de chaque année;

20-01-005

20-01-006



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

3. les billets seront signés par le maire et la trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit;

2021	22 300 \$	
2022	23 000 \$	
2023	23 500 \$	
2024	24 300 \$	
2025	24 900 \$	(à payer en 2025)
2025	0 \$	(à renouveler)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-01-007

9.3

RÉSOLUTION – AUTORISATION DE SIGNATURE — ENTENTE INTERMUNICIPALE SUR L'ÉLIMINATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

CONSIDÉRANT QUE l'entente intermunicipale sur l'élimination des matières résiduelles, signée conjointement par la Ville de Chapais et la Ville de Chibougamau, prenait fin le 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais désire envoyer les matières résiduelles recueillies sur son territoire et dans les sites de villégiature qu'elle dessert en vertu de l'Entente sur l'équité fiscale, la fourniture de services, la protection incendie et la disposition des matières résiduelles avec le Gouvernement régional d'Eeyou Itschee Baie-James (GREIBJ) au lieu d'enfouissement technique de la Ville de Chibougamau;

CONSIDÉRANT QUE la volonté des deux villes de conclure une entente de service d'un an soit du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais accepte la proposition de la Ville de Chibougamau, se détaillant à cent soixante et un dollars (161 \$) par tonne métrique de matières résiduelles destinées à être enfouies;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors comité plénier du 21 janvier 2020;

Il est **PROPOSÉ** par madame Denise Larouche
APPUYÉ par madame Roxanne Tremblay
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le maire, Steve Gamache, et la directrice générale, Mariève Bernier, à signer pour et au nom de la Ville de Chapais le protocole d'entente proposé par la Ville de Chibougamau portant sur l'élimination des matières résiduelles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.

RESSOURCES HUMAINES

20-01-008

10.1

RÉSOLUTION – CONFIRMATION D'ENGAGEMENT DE MONSIEUR GAÉTAN GRAVEL AU POSTE D'INSPECTEUR MUNICIPAL, RESPONSABLE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE monsieur Gaétan Gravel a été embauché à titre d'inspecteur municipal, responsable de l'urbanisme et de l'environnement en date du 22 juillet 2019;

CONSIDÉRANT QUE la période de probation de monsieur Gravel d'une durée de cent quatre-vingts (180) jours travaillés, se termine le 21 janvier 2020;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

CONSIDÉRANT QUE monsieur Gravel satisfait aux exigences du poste;

CONSIDÉRANT la recommandation positive de la direction générale;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 13 janvier 2020;

Il est **PROPOSÉ** par madame Roxanne Tremblay
APPUYÉ par monsieur Daniel Forgues
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais confirme officiellement l'embauche de monsieur Gaétan Gravel à titre d'inspecteur municipal, responsable de l'urbanisme et de l'environnement, et ce à compter du 21 janvier 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. **FINANCES ET TRÉSORERIE**

11.1 **RÉSOLUTION — APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2019**

Il est **PROPOSÉ** par madame Lucie Tremblay
APPUYÉ par monsieur Jacques Fortin
ET RÉSOLU

QUE la liste des comptes payés du fonds d'administration concernant les transactions du mois de décembre 2019 s'élevant à **812 151,39 \$** ainsi que la liste des comptes à payer concernant la même période et s'élevant à **155 533,75 \$** soient acceptées telles que déposées;

QUE le Conseil municipal de la Ville de Chapais autorise le paiement des comptes apparaissant dans la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.2 **RÉSOLUTION – AUTORISATION DE PAIEMENT À SNC-LAVALIN STAVIBEL INC. DANS LE CADRE DE LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE PRÉFAISABILITÉ POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE USINE D'ÉPURATION DES EAUX USÉES**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution 18-06-182, le Conseil municipal de la Ville de Chapais accordait le contrat pour la réalisation d'une étude de préfaissabilité pour le projet de construction d'une usine d'épuration des eaux usées à SNC-Lavalin Stavibel inc., pour une somme de 38 244 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la réception de la facture 1466578, pour les services rendus jusqu'au 11 décembre 2019 par SNC-Lavalin Stavibel inc. au montant de 11 769,97 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Mélanie Gagné, directrice générale adjointe, de procéder au paiement cette facture;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 20 janvier 2020;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jacques Fortin
APPUYÉ par madame Denise Larouche
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise paiement de la facture 1466578 à la compagnie SNC-Lavalin Stavibel inc. d'un montant de 11 769,97 \$, plus les taxes applicables;

20-01-009

20-01-010



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés au budget d'immobilisation, à même le poste budgétaire 03-310-09-721.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

No de résolution
20-01-011

11.3

RÉSOLUTION – AUTORISATION DE PAIEMENT À CONSTRUCTION BON-AIR

CONSIDÉRANT QU'au Centre sportif et communautaire les travaux suivants devaient être réalisés :

- ✓ Ajout d'un mur et installation d'une porte
- ✓ Ajout d'un nouveau solin de toit en acier
- ✓ Peinture du plancher du corridor

CONSIDÉRANT la réception de la facture de Construction Bon-Air le 13 janvier 2020 confirmant la réalisation de ces travaux, pour une somme totalisant 14 685,66 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE le mandat octroyé à Construction Bon-Air se situe en deçà de 50 000 \$ et que, conséquemment, la Ville pouvait conclure une entente gré à gré en vertu de l'article 13.4.1 du règlement 19-496, concernant la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT la recommandation madame Mélanie Gagné, directrice générale adjointe;

Il est **PROPOSÉ** par madame Roxanne Tremblay
APPUYÉ par monsieur Daniel Forgues
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise le paiement de la facture reçue le 13 janvier 2020 à Construction Bon-Air au montant de 14 685,66 \$, plus les taxes applicables;

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés au budget d'immobilisation, à même le poste budgétaire 03-310-02-722.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-01-012

11.4

RÉSOLUTION – AUTORISATION DE PAIEMENT – DÉCOMPTÉ NUMÉRO 7 À CONSTRUCTION BON-AIR – PROJET DE REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE VENTILATION DE LA PISCINE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution 19-03-64, le Conseil municipal de la Ville de Chapais a accordé le contrat pour le remplacement du système de ventilation de la piscine municipale à l'entreprise Construction Bon-Air, pour une somme de 495 752,10 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'ingénieurs Unigec, de procéder au paiement du décompte numéro 7;

Certificat de paiement no°7	
Montant original du contrat (avant taxes)	495 752,10 \$
Suppléments autorisés (avant taxes)	38 202,73 \$
Sous-total (avant taxes)	533 954,83 \$
Crédits acceptés (avant taxes)	106,00 \$
Montant du contrat à ce jour (avant taxes)	533 848,83 \$
Demande de paiement	
Montant des travaux exécutés (avant taxes)	533 848,83 \$
Retenue 10% (avant taxes)	0.00 \$
Sous-total (avant taxes)	533 848,83 \$
Moins montants des	480 463,95 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

paiements antérieurs (avant taxes)	
Montant dû (avant taxes)	53 384,88 \$
T.P.S. 5%	2 669,24 \$
T.V.Q. 9,975%	5 325,14 \$
Montant du présent certificat (incluant les taxes)	61 379,26 \$

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 20 janvier 2020;

Il est **PROPOSÉ** par
APPUYÉ par
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise le 7^e versement à Construction Bon-Air dans le cadre du projet de remplacement du système de ventilation de la piscine municipale au montant de 53 384,88 \$, plus les taxes applicables;

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés au budget d'immobilisation, à même le poste budgétaire 03-310-02-722.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.5

RÉSOLUTION – ADJUDICATION D'UN EMPRUNT SUR BILLETS À LA SUITE D'UN APPEL D'OFFRES PUBLIC

Soumission pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	21 janvier 2020	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	3 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	28 janvier 2020
Montant :	118 000 \$		

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, qui seront datés du 28 janvier 2020, au montant de 118 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

22 300 \$	2,10000 %	2021
23 000 \$	2,15000 %	2022
23 500 \$	2,25000 %	2023
24 300 \$	2,40000 %	2024
24 900 \$	2,50000 %	2025

Prix : 98,14200 Coût réel : 2,99926 %



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

2 - CAISSE DES JARDINS DE CHIBOUGAMAU

22 300 \$	3,45000 %	2021
23 000 \$	3,45000 %	2022
23 500 \$	3,45000 %	2023
24 300 \$	3,45000 %	2024
24 900 \$	3,45000 %	2025

Prix : 100,00000 Coût réel : 3,45000 %

CONSIDÉRANT QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Il est **PROPOSÉ** par
APPUYÉ par
ET RÉSOLU

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Ville de Chapais accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 28 janvier 2020 au montant de 118 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 07-377. Ces billets sont émis au prix de 98,14200 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. **GREFFE**

20-01-014

12.1 **AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT PP-02-2020 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT 16-466 RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, il est donné à la présente séance, **par monsieur Daniel Forgues**, un avis de motion à l'effet que le Conseil municipal procédera, lors d'une séance ultérieure, à la modification du Règlement relatif aux usages conditionnels 16-466 afin d'autoriser la location de chambres de courte durée à l'immeuble situé au 4, 1^{re} Avenue;

Monsieur Daniel Forgues procède ensuite au dépôt du premier projet de règlement, et madame Mariève Bernier, directrice générale et greffière, présente l'objet et la portée du règlement déposé.

20-01-015

12.2 **RÉSOLUTION - ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT PP-02-2020 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT 16-466 RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais est régie par la *Loi sur les Cités et Villes et par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE le *règlement de zonage numéro 01345-A* et ses amendements en vigueur s'appliquent au territoire municipal;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil juge à propos d'adopter ce règlement afin d'autoriser la location de chambres de courte durée à l'immeuble situé au 4, 1^{re} Avenue;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné en séance régulière du Conseil le 21 janvier 2020;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme le 26 novembre 2019 et que celui-ci laisse au conseil la décision finale;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jacques Fortin
APPUYÉ par monsieur Daniel Forgues
RÉSOLU

D'ADOPTER le premier projet de règlement PP-02-2020;

ET DE TENIR une assemblée publique de consultation sur ledit projet de règlement le 18 février 2020, à 19 h, à la salle du conseil située au 145, boulevard Springer, laquelle assemblée sera dirigée par monsieur le maire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-01-016

12.3

RÉSOLUTION - ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT PS-01-2020 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT 16-466 RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais est régie par la *Loi sur les Cités et Villes* et par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE le *règlement de zonage numéro 01345-A* et ses amendements en vigueur s'appliquent au territoire municipal;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil juge à propos d'adopter ce règlement afin d'autoriser l'usage d'un salon d'esthétique, situé au 1, rue Rond-Point;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné en séance ordinaire du Conseil municipal du 17 décembre 2019 et qu'un premier projet de règlement a été adopté par le Conseil à cette même séance;

CONSIDÉRANT QU'une dispense de lecture fut demandée en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de consultation publique a été publié à l'hôtel de ville de Chapais, au bureau de poste et sur le site Internet de la Ville de Chapais le 29 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QU'UNE assemblée publique de consultation a eu lieu le 21 janvier 2020 à 19 heures;

Il est **PROPOSÉ** par madame Denise Larouche
APPUYÉ par madame Roxanne Tremblay
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le second projet de règlement PS-01-2020.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-01-017

12.4

RÉSOLUTION – ABROGATION DU RÈGLEMENT 08-389

CONSIDÉRANT QUE le 11 novembre 2008, la Ville de Chapais adoptait le *règlement 08-389 ayant pour objet de modifier le règlement 01-375-A « règlement de zonage » de façon à prolonger la zone 28H à même la zone 26-P afin de permettre un développement résidentiel*;

CONSIDÉRANT QUE suite à une révision du *règlement 08-389* par M. Gaétan Gravel, responsable de l'urbanisme, nous avons constaté que ledit règlement comporte des irrégularités;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Gravel d'abroger ce règlement;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 20 janvier 2020;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Daniel Forgues
APPUYÉ par madame Roxanne Tremblay
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais abroge le *Règlement 08-389*.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. **URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

13.1 **DÉPÔT DU RAPPORT DES PERMIS POUR L'ANNÉE 2019**

Madame Mariève Bernier, directrice générale adjointe, dépose à l'attention des membres du Conseil et de la population, le rapport des permis émis en 2019 et préparé par monsieur Gaétan Gravel, responsable du service de l'urbanisme.

Elle précise que le présent rapport concerne le nombre de permis de construction, rénovations et autres, émis durant l'année 2019 et qu'il contient également des comparatifs avec l'année antérieure.

L'année 2019 a connu une hausse d'environ 28 % des permis délivrés pour l'ensemble des secteurs d'activités, soit 164 permis, comparativement à 128 en 2018. La valeur déclarée des travaux pour l'année 2019 est de 2 381 677 \$ comparativement à 1 484 242 \$ en 2018, soit une hausse d'environ 60 %.

De plus, elle précise les principales variations pour 2019 comparativement à 2018 :

- Nombre de permis : hausse de 36 permis;
- Valeur déclarée pour l'ensemble des permis : augmentation de 897 435 \$;
- Valeur déclarée pour les permis de rénovation : hausse de 64 126 \$;
- Revenus de permis : hausse de 109 \$;
- Nombre de constructions neuves : 3;
- Valeur déclarée pour constructions neuves : 680 000 \$.

14. **SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE**

La Ville de Chapais est heureuse de vous annoncer la fin des travaux à la piscine municipale et vous annonce que la réouverture est le 24 janvier 2020.

15. **TRAVAUX PUBLICS**

16. **SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

17. **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

18. **VARIA**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

19.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Question de M. René Martel : Est-ce que le déneigement se passe bien et est-ce que vous allez dépasser le budget prévu pour le déneigement?

Réponse de M. le Maire : Nous reprenons le dessus, tout est sous contrôle. L'équipe de Travaux publics a fait un bon travail avec l'aide des entrepreneurs en déneigement. Concernant le budget de déneigement, nous sommes à préparer un rapport pour comparer avec les années antérieures. Lors de la prochaine séance, nous allons pouvoir répondre à la question.

20.

QUESTIONS OU COMMENTAIRES DES CONSEILLERS ET DES CONSEILLÈRES

Monsieur Daniel Forgues rappelle d'être prudent lorsque vous sortez de vos entrées de maison avec la voiture étant donné que les bancs de neige sont très haut et également lorsque vous circulez dans les rues.

Madame Roxanne Tremblay vous invite à participer à la 23^e édition du Défi polaire Baie-James qui aura lieu le 15 février prochain. Les inscriptions auront lieu le vendredi soir au Bar Sportif l'Hexagone et le samedi de 8 h à 10 h au centre communautaire. L'équipe du Défi polaire vous propose cette année un nouveau trajet, un souper et un spectacle en soirée. Plus de détail sur les publicités qui sortiront bientôt.

Madame Lucie Tremblay souhaite un bon mois à tous.

Madame Denise Larouche vous invite au Tournoi de curling sénior qui se tiendra du 1^{er} au 9 février prochain. Ce tournoi est organisé en collaboration avec Curling Québec et beaucoup de bénévoles.

Monsieur Jacques Fortin rappelle à la population d'être vigilante, car beaucoup d'enfants s'amuse sur les bancs de neige et parfois ils se dirigent vers la rue.

Monsieur Steve Gamache nous informe qu'il y aura une consultation publique le 8 février 2020 de 9 h à 13 h au centre communautaire afin de recueillir vos commentaires et suggestions visant à améliorer le milieu de vie des Chapaisiens. Il vous invite également à la prochaine séance du Conseil le 18 février 2020.

21.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jacques Fortin
APPUYÉ par monsieur Daniel Forgues
ET RÉSOLU

QUE cette séance ordinaire soit levée et terminée.
Il est 19 h 30.

Steve Gamache
Maire

Mariève Bernier
Directrice générale et greffière

20-01-018



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

No de résolution
ou annotation

